

**PERSONNEL  
PENITENTIAIRE****CONCOURS DIRECT  
CONTRÔLEURS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES  
SESSION DE SEPTEMBRE 2024**

10

**ÉPREUVE DE :** ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION  
PENITENTIAIRE**Durée :** 03 heures**Coefficient :** 03**SUJET :** Répondez aux questions suivantes :

- 1- Combien d'établissements pénitentiaires existe-t-il en Côte d'Ivoire ? Citez-les en précisant les délégations régionales de l'Administration Pénitentiaire auxquelles ils sont rattachés.
- 2- Qu'est-ce qu'une personne détenue ? Citez et définissez les différents types de détenus selon le décret n°2023-239 du 05 avril 2023 portant réglementation des établissements pénitentiaires et fixant les modalités d'exécution de la détention des personnes.
- 3- Quels sont les différents acteurs intervenant en milieu pénitentiaire ? Précisez la fonction de chacun.
- 4- Selon le décret n° 2023-239 du 05 avril 2023, le Chef de l'établissement pénitentiaire ne peut recevoir en détention une personne si elle n'a fait l'objet d'un titre régulier de détention. Citez et définissez quatre (04) titres de détention que vous connaissez.
- 5- Comment se fait le décompte du temps de détention de :
  - a- Un jour d'emprisonnement ?
  - b- Plusieurs jours d'emprisonnement ?
  - c- Un ou plusieurs mois d'emprisonnement ?
  - d- Une ou plusieurs année(s) d'emprisonnement ?